BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1166

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

450 186 309 RCS Lyon.
IROSS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 205600.00 EUR.
Adresse : 4, Avenue De la Gare, 69580 Sathonay-Camp.
Oppositions : Article L236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale (Nouvelle réglementation) Pour la société absorbante : KOESIO AURA INFORMATIQUE, SAS Au capital de 1.045.000 euros Siège social : 53 avenue des Langories 26000 VALENCE, 415 050 525 R.C.S. ROMANS, Pour la société absorbée : IROSS, SASU Au capital de 205.600 euros Siège social : 4 avenue de la gare 69580 Sathonay-Camp, 450 186 309 R.C.S. Lyon, L'évaluation de l'actif et du passif de la société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 654.289,25 euros, Passif : 145.604.69 euros L'Actif net apporté est donc de 508.684,56 Euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société KOESIO AURA INFORMATIQUE détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société IROSS et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des titres de la société IROSS contre des actions de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange Prime de fusion : NEANT La date du projet commun de fusion : 14/02/2025. Les dates et lieux des dépôts au RCS au titre de chaque société participante : - Dépôt en date du 18/02/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans pour la société absorbante, - Dépôt en date du 17/02/2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon pour la société absorbée..